

Nombre de Conseillers  
en exercice : 23  
Présents : 15  
Votants : 22

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 juillet, le conseil municipal,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2024

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON  
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme COQUEL  
Laure, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. SAUVAGNAC  
Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX  
Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, Mme DEBAYLE Michèle.

ABSENTS : Mme HAY Salomé, (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), M.  
LARROQUE Joël (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard), Mme MOREAU Aurore  
(Pouvoir à M. VALADON Thierry), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M.  
JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à M. DOUDARD Christian), M.  
BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER Martine), M. EJNER Pascal (pas  
de pouvoir), M. ZBORALA Bernard (Pouvoir à Mme DEBAYLE Michèle).

Secrétaire de séance : Mme Michèle DEBAYLE

### 13. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et la fondation du patrimoine concernant la constitution d'un fonds d'intervention en faveur du dispositif du label de la fondation du patrimoine.

La fondation du patrimoine propose un Label avec un fonds d'intervention permettant de subventionner des projets de restructuration du patrimoine bâti non protégé du domaine privé des communes susceptible de bénéficier d'un dispositif de déduction fiscale prévu à l'article 156 du Code général des impôts à condition que la commune apporte également une subvention.

Afin de soutenir cette initiative de conservation du patrimoine local privé, la commune de Boisseuil pourrait signer une convention cadre avec la fondation du patrimoine permettant de participer financièrement à ce type de projet et notamment de fixer un pourcentage de participation et une enveloppe annuelle à consacrer à ces opérations de conservation et restauration.

A ce titre, le pourcentage de financement serait fixé à 2 % du coût des travaux TTC labélisés pour les propriétaires privés plafonné à 500 € par opération avec une enveloppe annuelle de 1 000 € maximum.

Ainsi, le premier projet que la commune pourrait soutenir concerne la restauration d'une pêcherie située sur la parcelle à Beauregard et visible depuis le chemin de Gascour appartenant à Monsieur Courcaud. Cette pêcherie, une fois restaurée sera accessible au public durant les journées du patrimoine mais Monsieur Courcaud souhaite également qu'elle soit accessible dans le cadre des opérations menées avec les enfants de l'école ou des journées « portes ouvertes » pour le grand public.

Dans ce cadre, la commune versera une subvention via la fondation du patrimoine correspondant à 2 % du coût des travaux TTC avec un plafond à 500 €.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **d'autoriser le versement d'une subvention de 2 % du coût total des travaux TTC dans la limite de 500 € pour le projet présenté ci-dessus,**
- **d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.**

VOTE 22	POUR 22	CONTRE 0	ABSTENTION 0
---------	---------	----------	--------------

Fait et délibéré en Mairie  
Les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures  
*Le Maire,*  
*Philippe JANICOT*

